

du monde ouvrier. Le présent bill a pour objet la construction d'un pipe-line de 41 milles, afin de donner du travail à des chômeurs canadiens, de permettre la vente d'un sous-produit, non pas d'un produit, déjà au point, et ces défenseurs de notre monde ouvrier refusent aux Canadiens les emplois dont ils pourraient bénéficier presque aussitôt après l'adoption et la sanction du bill.

**M. Martin (Timmins):** Puisque l'honorable député a jugé bon d'intervenir, donnera-t-il au comité l'assurance que, si le bill est adopté et si le pipe-line se construit, cela donnera de l'emploi à des Canadiens et non à des Américains, comme ce fut le cas pour la construction de presque tous les pipe-lines aménagés au Canada jusqu'ici?

**M. Chown:** Tous les renseignements que l'honorable député demande figurent dans le compte rendu. L'honorable député de Bow-River, parrain du bill, a donné lecture d'une lettre qui a été consignée au compte rendu. Il s'agissait d'une lettre du vice-président de la société, assurant à la Chambre que si l'Office national de l'énergie et la Commission de conservation d'Alberta autorisent l'aménagement du pipe-line, seule de la main-d'œuvre canadienne serait employée aux travaux de construction.

Je veux très brièvement et sans trop retarder les travaux du comité, inscrire au compte rendu la composition du personnel de cette compagnie. Elle compte 371 employés canadiens, soit 90 p. 100 de l'ensemble...

**M. Peters:** De quelle compagnie parlez-vous?

**M. Chown:** Il s'agit de la *Hudson's Bay Oil and Gas Company Limited*. Comme j'ai dit, elle emploie 371 Canadiens, soit 90 p. 100 de son effectif total. Vingt et un de ces employés, soit 5.1 p. 100, viennent des États-Unis; 14, soit 3.4 p. 100, viennent d'Angleterre; 3, soit .7 p. 100, viennent d'Australie; 2, soit .5 p. 100, sont Hongrois; et il y a un Indien, de l'Inde, qui représente .2 p. 100.

Quant à la participation canadienne, ou si l'on veut à la possibilité pour les Canadiens de posséder une part plus importante de cette entreprise, j'ai devant moi une lettre en date du 17 mars 1961, provenant de M. K. H. Burgis, vice-président financier de la *Hudson's Bay Oil and Gas Company Limited*, et adressée à M. Eldon C. Woolliams, député, Chambre des communes, Ottawa (Ont.). Je cite:

Monsieur,

A propos de la question soulevée par M. Broome, au cours du débat du 14 mars, relativement au moyen d'accroître la part de propriété des Canadiens dans la *Hudson's Bay Oil and Gas Company Limited*, je veux vous dire que la direction de la compagnie prévoit un accroissement continu de la participation canadienne. A l'heure actuelle, la compagnie n'a pas besoin d'accroître son capital-actions pour financer ses opérations, de sorte

qu'elle ne saurait se prononcer catégoriquement sur la date ni sur la possibilité d'une nouvelle émission d'actions de trésorerie, qui pourraient être offertes au public canadien. Cependant, nous croyons que la compagnie, en prenant l'initiative de distribuer une partie de son capital-actions déjà en 1957, avant même que le public réclame fortement pareille initiative, a donné le meilleur indice possible de son attitude et de sa façon de penser à cet égard.

Les actions de la compagnie ont été inscrites à la bourse de Toronto, en 1957, et, depuis, ont fait constamment l'objet de transactions et ont été mises facilement à la disposition de tout Canadien qui voulait placer des capitaux dans la compagnie. En fait, depuis 1957, le nombre d'actionnaires canadiens n'a cessé d'augmenter ainsi que le nombre d'actions détenues par les Canadiens.

Je pourrais ajouter également que la compagnie a vendu à des portefeuilleistes canadiens trois émissions d'obligations s'élevant au total à \$28,600,000.

S'il fallait ajouter à cela d'autres preuves convaincantes de la bonne foi de cette compagnie, je ne sais vraiment pas ce qu'on pourrait invoquer. Tout ce qui prêtait à controverse à propos de ce bill a été traité par l'honorable député de Bow-River et par d'autres députés. Par conséquent, je ne vois aucune raison de retarder l'adoption du bill, pas plus que je n'en vois pour retarder l'adoption du bill relatif à la *Northern Pipe Line Company* ou du bill relatif à la *Matador Pipe Line Company* qui j'ai parrainé—cette dernière compagnie appartenant entièrement à des Américains—alors que le bill a été adopté à la Chambre sans aucune résistance.

Je défie ceux qui s'opposent au bill dont nous sommes saisis de permettre qu'il soit mis aux voix afin que leur attitude soit bel et bien connue d'un bout à l'autre du Canada. Je suis de ceux qui sont prêts à défendre le gouvernement, à défendre mon attitude comme parrain du bill n'importe où au Canada, tout comme le député de Bow-River.

**M. Howard:** Monsieur le président, je tiens à dire un mot au sujet de ce que le député de Winnipeg-Sud vient de déclarer. Il a dit qu'il est de ceux qui seraient prêts à appuyer le gouvernement à l'égard de cette mesure.

**Une voix:** Il a rectifié ses paroles.

**M. Howard:** Laissez-moi finir. Ne soyez pas impatient. Ce sont les paroles qu'il a prononcées, puis il s'est repris en disant qu'il serait prêt à défendre son attitude au sujet du bill. Je dis que c'est ce genre de lapsus qui révèle vraiment le fond de l'histoire. Même si le député s'est repris, je prétends qu'il y avait plus de vrai dans ce qu'il a dit la première fois en se portant à la défense du gouvernement à l'égard de cette mesure, que dans celle du parrain du bill.

Quoiqu'il en soit, le député de Wetaskiwin a aussi formulé d'intéressantes observations, et je crois qu'il convient de les développer quelque peu. Si je ne m'abuse—et si je fais